

31 Octobre 1934

I- La politique ou l'art de gouverner

La démarche entreprise avant-hier par les députés du Mt-Liban ainsi que le mémoire qu'ils ont présenté à S.E. le Comte de Martel, inspirent quelques réflexions utiles.

Il s'agit en effet pour le pays d'avoir enfin raison de certains préjugés, s'il ne veut pas que ces mêmes préjugés aient raison de lui.

Parce que le commerce nous a, radis et naguère, fourni des moyens de vivre, finira-t-on par croire que nous ne vivons plus que pour commercer ? Que la majeure partie des libanais ne s'occupera éternellement que d'acheter, de vendre, et d'acheter pour revendre ?

A ne s'occuper que de leurs fiances, les libanais savent qu'ils risqueraient fort de les perdre, - sans retour.

Peut-on aujourd'hui leur faire sérieusement grief de vouloir aussi, de vouloir d'abord, s'occuper de politique : Dans la mesure où la politique est considérée comme « la science du bien des Etats, et l'art de les faire durer » ; dans la mesure aussi « où le principe de la politique se définit par le salut public », il faut bien accorder, à cette politique, la première place, dans la cité.

Pour acquérir ou conserver l'assurance de surmonter les difficultés, de tous ordres, dont nous souffrons, - c'est le problème politique qui doit en premier lieu, être traité et résolu.

Toutes les questions budgétaires, économiques, fiscales, agricoles se ramènent en définitive à une saine ou défectueuse organisation politique.

Au Liban comme ailleurs, l'intérêt primordial est d'avoir un gouvernement stable, afin d'avoir un ordre, - et d'avoir de l'ordre, pour réaliser quelques progrès.

Et n'est-ce pas ce progrès, ce progrès essentiellement politique du pays, qui fait l'objet de la mission mandataire et des aspirations nationales ?

Pour aboutir à une émancipation, il faut bien commencer par l'entreprendre, ce n'est ni en négligeant la politique, ni en réduisant l'appareil gouvernemental et la compétence des pouvoirs, locaux, qu'il sera possible de nous apprendre à nous gouverner, nous-mêmes...

II.- Pour sortir du provisoire

« *Provisoire* ». Le mot a quelque chose de pénible. Il contient toutes les incertitudes : il excuse toutes les imperfections.

Appliqué au régime politique d'un pays, il est irritant. Pourtant, les textes qui régissent notre vie publique, les lois organiques libanaises sont « provisoires ».

Soyons justes : quand ils furent élaborés, il y a bientôt un an, il était difficile de faire autrement. Le pays sortait d'un régime dictatorial et il fallait parer au plus pressé et remettre la machine en marche. On avait amplement le temps, dans le cours d'une année, de faire la mise au point et de redresser les erreurs.

Il n'y a, certes, rien de définitif. Les textes qui ne sont pas dénommés provisoires n'ont pas de prétention à l'éternité ; mais, accouplés à ce mot ils semblent porter avec eux, et plus de tous les changements éventuels, inhérents aux conditions humaines et aux lois normales de l'évolution, un élément supplémentaire de trouble, d'indécision, une impression d'inachevé.

Voilà pourquoi les députés du Mont-Liban, MM. Farid el-Khazen, Michel Zaccour et Camille Chamoun, en exposant clairement à M. de Martel les aspirations du pays, en matière politique, ont fait œuvre utile.

Avant tout, il faut sortir de cette situation d'incertitude, donner des bases solides à nos lois organiques. Dans le mémoire présenté hier par ces députés au Haut-Commissaire, certaines phrases se détachent, qui expriment les sentiments unanimes du pays.

Nous avons besoin d'être fixés ; dans notre intérêt et dans celui de la France, il faut mettre fin au régime de provisoire » actuel qui n'est qu'un pis-aller. Dans notre intérêt, parce que nous ne travaillerons plus avec le sentiment de l'instable, et qu'une plus large liberté favoriserait davantage l'apprentissage qui doit préparer notre maturité. Dans l'intérêt de la France, pour que « la situation faite au Liban puisse être citée en exemple dans tout le Proche-Orient » comme une preuve du libéralisme de la France et de sa volonté de sauvegarde les libertés essentielles.

Nous reviendrons sur le sujet, pour exposer les raisons majeures de cette indispensable révision, et le sens dans lequel, à notre avis, elle doit être menée.

L'entrevue d'avant-hier d'ailleurs indique que le Haut-Commissaire ne se désintéresse pas de ce problème important.